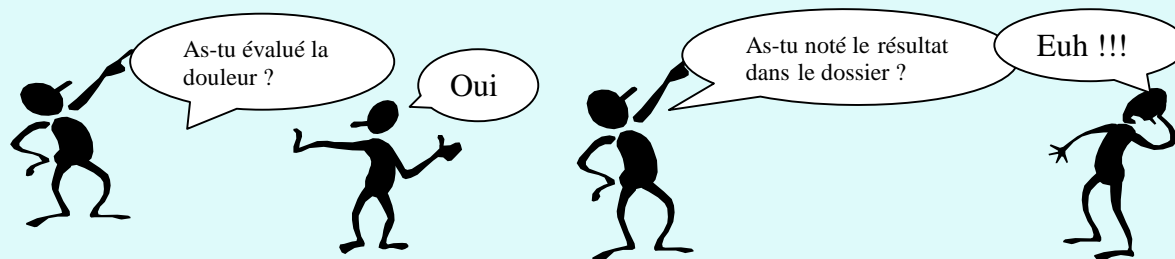


# FLASH INFO

# CLUD

JUILLET 2008



La visite de certification a révélé l'**absence d'évaluation de la douleur** dans les services de chirurgie à partir de J+1. L'évaluation de la douleur sera prochainement retranscrite sur la feuille de température, au même titre que les autres paramètres de surveillance (pouls, T.A., T°...). Trois évaluations par 24h sont exigées (ceci est un minimum). Le traçabilité de l'évaluation de la douleur fera l'objet d'un **indicateur qualité** pour tous les services .

## EVA : Echelle Visuelle Analogique



## EN : Echelle Numérique

On demande au patient de nous donner un chiffre entre 0 et 10 pour évaluer l'intensité de sa douleur : « 0 » pas de douleur, « 10 » douleur extrême, insupportable.

## EVS : Echelle Verbale Simple (moins précise)

Moins précise puisque le patient va évaluer sa douleur selon 4 niveaux :

- D0 : pas de douleur
- D1 : douleur faible
- D2 : douleur modérée supportable
- D3 : douleur intense, intolérable

## Loi n° 2002-303 du 4 mai 2002

Relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé :

*« Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ... »*

**BONNES VACANCES A TOUS !**